SOCIÉTÉ DES TEXTES FRANÇAIS MODERNES

JOACHIM DU BELLAY

ŒUVRES POÉTIQUES

VI

DISCOURS ET TRADUCTIONS

*

ÉDITION CRITIQUE

PUBLIÉE PAR

HENRI CHAMARD

PARIS
LIBRAIRIE E. DROZ
38, RUE SERPENTE, 38

1931

5 fr.

SOCIÉTÉ DES TEXTES FRANÇAIS MODERNES

JOACHIM DU BELLAY

ŒUVRES POÉTIQUES

VI

DISCOURS ET TRADUCTIONS

*

ÉDITION CRITIQUE

PUBLIÉE PAR

HENRI CHAMARD

PARIS
LIBRAIRIE E. DROZ
38, RUE SERPENTE, 38

1931

JOACHIM DU BELLAY

ŒUVRES POÉTIQUES

VI

Il a été tiré de cet ouvrage cent exemplaires sur papier Van Gelder.

Tous ces exemplaires sont numérotés et parafés par le Secrétaire général de la Société.

AVERTISSEMENT

Sous ce titre : *Discours et Traductions*, nous publions enfin, conformément au plan tracé par nous il y a vingt ans [1], la troisième et dernière partie des œuvres poétiques de Joachim du Bellay. Elle offre une série de pièces d'inspiration très différente et de valeur très inégale, mais écrites toujours en vers à rimes plates.

Nous avons réparti les *Discours* en deux groupes, plaçant, comme de juste, avant les poèmes posthumes ceux que l'auteur a divulgués de son vivant. Ceux-ci sont au nombre de six, qui sont rangés d'après l'ordre chronologique.

En tête vient le *Discours au Roy sur la trefve de l'an M.D.LV.* relatif à la trêve de Vaucelles. Il sort du texte même que du Bellay l'a composé dans le premier moment de joie qu'on ressentit à Rome de l'heureuse nouvelle, c'est-à-dire à peu près sûrement dans la seconde moitié de février 1556. Il est possible, il est probable qu'il en fit tenir au roi la copie ; mais il attendit pour le publier son retour en France. Ainsi devait-il faire pour tout ce qu'il avait écrit pendant quatre ans aux bords du Tibre. Mais, à la fin de 1557, il était trop tard, le *Discours* n'était plus de saison. La trêve était rompue, la guerre avait repris, marquée pour nous par des désastres. Il fallut différer encore. C'est seulement en 1558 que l'opuscule put voir le jour, — « avec privilege du Roy », si l'on en croit la couverture. Mention trom-

1. *Avertissement* du t. I, p. VIII-IX.

此为试读，需要完整PDF请访问：www.ertongl

peuse : le privilège fait défaut, et donc rien ne permet de dater la publication. J'incline à croire, cependant, qu'elle a suivi de peu la prise de Thionville (22 juin 1558). La victoire ouvrait à nouveau de sérieux espoirs de paix et rendait au *Discours* de 1556 un regain d'actualité.

Le poète avait eu plus de chance avec son *Hymne sur la prinse de Callais*. Écrit en quelques jours, au milieu de l'enthousiasme patriotique qui secoua la France entière, lorsqu'on sut que le duc de Guise rendait au royaume une ville détenue par l'Anglais depuis deux cent dix ans, l'*Hymne* parut sans doute dès la fin de janvier 1558 (le privilège est du 17), accompagné de trois courts morceaux, une *évocation*, une *exécration*, un *sonnet*, qui en sont le complément. Parmi tant de pièces latines et françaises que suscita la victoire, la plaquette de du Bellay dut avoir un retentissement particulier, puisque la même année 1558 en vit imprimer deux contrefaçons, l'une à Rouen, l'autre à Lyon. L'auteur n'est pour rien dans ces deux copies, et vraisemblablement il les eût désavouées, s'il les avait connues. Toutefois, comme elles ont vu le jour de son vivant, j'ai cru devoir en tenir compte dans l'appareil critique.

L'édition de Rouen, publiée chez Jaspar de Rémortier, « tenant sa bouticque au portail des Libraires », se donne dès le titre même comme ayant été faite « jouxte la forme & exemple imprimé à Paris [1] ». Elle reproduit en effet, sinon dans sa graphie, au moins dans sa teneur, l'édition procurée par Federic Morel ; mais elle y ajoute, aux ff. [6] v° et [7] r°, un certain nombre de vers assez médiocres dont l'auteur nous est inconnu. D'abord, ce *Quatrain pour argument* :

> L'an mil cinq cens cinquante sept,
> Callais fut prins, chacun le scet,
> A force d'armes, qui tout brise
> Soubz la main du Duc Sieur de Guise.

1. Brunet ne la mentionne pas. Elle se trouve à la Bibl. Nat. (Rés. Y^c^. 271).

Puis, une épigramme sans titre :

D'un cueur hardy, Bourbon assiega (*sic*) Romme
Pour la surprendre, ainsi comme il pensoit,
En esperant l'Imperialle pomme.
Dieu resista à ce qu'il proposoit
Pour son effort. Mais une aultre entreprise
Que plus on prise, au gré du Sieur de Guise
A esté faicte, & non pas par cas letz,
Quand par assault, main forte & sans reprise
Il a repris la ville de Callais.

Ce neuvain est suivi lui-même d'un *Dixain*, sur ce proverbe *Il n'est chance qui ne retourne.*

L'an mil troys cens quarante sept,
Lors que regnoit Philippes (*sic*) en France,
Callais fut prins, chacun le scet,
Par les Anglois, sans coup de lance,
Mais par famine & grand souffrance.
Et la reprinse a esté faicte
Par vif assault & grand deffaicte
Ou les Anglois perdent leur bourne.
Ainsi est France satisfaicte.
Il n'est chance qui ne retourne.

Après le dizain, un distique :

A qui Dieu ayder veult
Aulcun nuire ne peult.

Et le tout se termine sur ces mots : « Imprimé par Robert la Motte. »

L'édition de Lyon, donnée par Jean Bynart [1], fourmille de fautes grossières [2], qui dénotent le peu de soin apporté par lui à son œuvre. Elle aussi s'accompagne de vers que du Bellay ne

1. Le *Supplément* de Brunet la signale, t. I, col. 102. Baudrier, dans sa *Bibliographie Lyonnaise*, t. I (1895), p. 49, ne mentionne à l'actif de Jean Bynart que cette unique plaquette (pet. in-8 de 8 ff.). — Elle est à la Bibl. Nat. (Rés. Y^e^. 3908).

2. On s'en rendra compte aisément, en se reportant à l'appareil critique de l'*Hymne* en question, v. 2, 8, 10, 18, 19, 48, 54, 56, 77, 93, 141.

peut revendiquer, deux odes signées I. B. (sans doute Jean Bynart lui-même), et que voici :

ODE DE I. B.

O jour tant desiré
Des Picars & Françoys,
O jour tant souhaité
Du partir des Anglois.

L'Anglois avec Espagne
Affamé guerroyoit :
Et par-dessus noz planes (*sic*)
Librement demouroit.

Il vomira sa rage
Dessus soy desormais,
Car il ha pour partage
Ce qu'il aura jamais.

L'Anglois qui faisoit guerre,
Aujourd'hui s'est rendu :
Il est rué par terre :
Il est mort estendu.

Chantez donc tous ensemble,
Vous Picars, seurement,
C'est DIEU qui vous r'assemble
Au Roy divinement.

O beau jour tresheureux,
O tresheureux beau jour,
Car l'Anglois dangereux
S'est parti sans sejour.

Loüons DIEU tous ensemble,
Françoys & Escossois :
Car je voy, ce me semble,
Desconfitz les Anglois.

O Seigneur, fais la grace :
Que l'Aigle ravissant
Des francs Françoys la race
Ne vienne retraçant.

ODE II.

France bruit,
Flandre fuit,
Et Haynaut pleure :
Escosse rit,
Et Artoys dit
Qu'au Lys demeure.
Le Lys fleurit,
Rose fletrit,
Tost sans demeure.
Et F.E.R.T.[1] s'enfuit.
GUISE le suit,
A grand alleure.
Loué soit Dieu,
Qui de son lieu
Sur nous regarde,
Et qu'i (*sic*) nous garde,
En sauvegarde,
La fleur de Lys.

Le Lys du CIEL est descendu :
Le Lys du CIEL est defendu.

Vers d'une insigne platitude, — et qui donnent du lustre à ceux de du Bellay, — mais qu'il n'était peut-être pas inutile de reproduire, ne fût-ce que pour ajouter à tant d'autres déjà connus[2] un nouvel exemple des chants qu'inspira, dans une heure d'exaltation, l'allégresse patriotique.

C'est un sentiment analogue, — la joie de voir finir la guerre, le soulagement qu'apportait la paix de Cateau-Cambrésis, l'heureuse perspective des fêtes matrimoniales qui devaient la consa-

1. F.E.R.T. Devise des ducs de Savoie (FORTITVDO EJVS RHODVM TENVIT). Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, vainqueur à Saint-Quentin (août 1557), fut contraint de se replier après la prise de Calais.
2. Cf. *Catalogue de l'histoire de France* (Bibl. Nat.), t. I, p. 244 ; A. de Montaiglon, *Anciennes poésies françoises* (Bibl. Elz.), t. IV, p. 284-325.

crer, — que nous trouvons à l'origine de deux poèmes officiels élaborés par notre auteur au cours de 1559, et qui le font voir poète courtisan. Par son caractère lyrique, l'*Epithalame de Philibert-Emmanuel et de Madame Marguerite* a pris naturellement place dans notre précédent volume [1]. Celui-ci contient l'*Entreprise du Roy-Daulphin pour le tournoy*.

Cet ouvrage relève du genre des *cartels*, couramment pratiqué par Mellin de Saint-Gelays. Composé sans doute possible entre le 22 mai 1559, jour où l'on publia l'annonce du tournoi, et le 15 juin suivant, jour où le pas devait s'ouvrir, il était en cours d'impression quand survint l'accident tragique qui mit fin à toutes les fêtes et mena Henri II du tournoi dans la tombe. Le court avertissement qui clôt cette plaquette (*l'Imprimeur au Lecteur*) indique assez qu'elle parut pendant la période de deuil qui sépara la mort du roi de ses obsèques à Saint-Denis (10 juillet-13 août 1559).

Si l'on en croit Brunet [2], il existerait des exemplaires datés de 1558. Pour ma part, je n'en connais point, et tant que mes yeux n'en auront point vu, je me refuserai catégoriquement à croire vrai l'invraisemblable : comment une œuvre inspirée par un fait de 1559, et qui se termine par une allusion à un autre fait de la même année, aurait-elle pu voir le jour dès 1558 ? Il y a donc erreur certaine. L'édition princeps porte M.D.LVIIII. Ou Brunet a mal lu ce chiffre, ou sur l'exemplaire qu'il a consulté, le dernier I, peut-être, était si mal venu qu'il a vraiment cru lire M.D.LVIII [3].

Du Bellay voulut-il corriger l'impression qu'on pouvait avoir de son *Entreprise* publiée si mal à propos ? ou céda-t-il tout simplement à cette impulsion générale qui fit alors redire à tant d'esprits, en vers ou en prose, en français ou en d'autres langues,

1. T. V, p. 199-229.
2. *Manuel du Libraire* (1860), t. I, col. 750, et *Supplément*, t. I, col. 102.
3. Dans sa bibliographie des publications de Federic Morel, M. Joseph Dumoulin ne mentionne aucune édition de l'*Entreprise* en 1558.

les multiples vertus d'un prince que venait de blesser à mort la lance de Montgomery [1] ? Toujours est-il que, peu de temps après l'inhumation à Saint-Denis [2], encouragé par son ami Morel, il composa pour Henri II un *Tumbeau* latin et français, qu'il dut terminer — et sans doute publier — au mois de septembre [3]. Marty-Laveaux n'a reproduit de ce *Tumbeau* que la partie française [4]. Puisqu'il entre dans le plan de cette édition — si jamais je l'achève — de donner intégralement toutes les poésies latines, il m'a paru que je devais présenter cette œuvre bilingue telle que du Bellay l'a présentée lui-même, les deux textes se faisant face, le latin à gauche, le français à droite. Ce système a d'ailleurs un avantage : comme le français n'est que la version, mais une version souvent laborieuse, d'un latin toujours excellent, les vers latins éclaireront les vers français correspondants.

Il m'a paru de même qu'il pouvait y avoir un certain intérêt historique à rapprocher des éloges de du Bellay quelques passages des œuvres similaires publiées en 1559 et 1560. Du texte latin en particulier, j'ai rapproché des fragments d'une œuvre latine rare et peu connue, le panégyrique tracé d'Henri II par Pierre de Paschal, son historiographe : *Henrici II. Galliarum regis Elogium, cum ejus verissime expressa effigie, Petro Paschalio autore. Ejusdem Henrici tumulus autore eodem* (Paris, Michel Vascosan, in-f° ; priv. du 11 décembre 1559 ; ach. d'impr. de mars 1560) [5]. Toutes réserves faites sur le ton hyperbolique de ces éloges funèbres, il est remarquable qu'ils s'accordent tous à célébrer chez Henri II les mêmes traits de caractère, les mêmes

1. Cf. *Catalogue de l'histoire de France* (Bibl. Nat.), t. I, p. 247-248.
2. Cela ressort des v. 103-104 du *Tumbeau de Henry II*.
3. L'édition princeps du *Tumbeau* ne porte ni privilège ni achevé d'imprimer. Mais nous voyons l'auteur, par une lettre du 5 octobre 1559, charger « un sien amy » [Morel] de faire hommage de son œuvre à Madame Marguerite, retenu qu'il est à la chambre par le mauvais état de sa santé. Je crois qu'il s'agit de l'œuvre imprimée, non d'une copie manuscrite.
4. T. II, p. 465 sqq.
5. Sur ce magnifique volume, dont il existe trois exemplaires à la Bibl. Nat. (Rés. Lb.[31] 103), cf. P. de Nolhac, *Ronsard et l'Humanisme* (1921), p. 330-333.

此为试读，需要完整PDF请访问：www.ertongl

qualités morales, et l'on verra que du Bellay partage l'opinion commune. Même si l'histoire a fait au portrait certaines retouches, il valait peut-être la peine d'enregistrer et d'appuyer de quelques preuves cet accord des contemporains.

Le poète attachait sans doute à son *Tumbeau* plus d'importance que nous-mêmes, puisqu'il a pris soin de le compléter, postérieurement à l'édition princeps, par trois pièces qu'a recueillies l'édition posthume de 1561. J'ai cru devoir les joindre à celles de l'édition originale.

Du *Tumbeau de Henry II*, je ne pouvais songer à séparer, — même par la satire du *Poëte courtisan*, que je crois antérieure, — une œuvre de même nature, versifiée également en latin et français, et dont la présentation est tout à fait analogue : le *Tumbeau du President Minard*. Composée au lendemain du 12 décembre 1559, jour où fut tué le président, c'est une des dernières œuvres qu'ait écrites J. du Bellay, la dernière en tout cas qu'il ait eu le temps de publier. Une bonne fortune m'a fait retrouver la forme primitive de cet autre *Tumbeau* dans un recueil factice de la Bibliothèque Mazarine, coté 10694 A. Ce très curieux recueil, constitué par Rasse des Nœux (lequel a mis son nom sur le feuillet de titre), est formé de plaquettes, dont beaucoup sont des *tombeaux* du XVIe siècle. Une demi-douzaine d'entre eux sont composés de feuilles simples, qui font songer à des billets de faire-part : tel le *Tumbeau de Jan Brynon*, imprimé par André Wechel ; tel encore le *Tumbeau de Minard*, exactement intitulé *Antonii Minarii Præsidis innocentiss. Tumulus Latinogallicus*. Ce dernier, — pièce 21 du recueil, — consiste en une feuille unique imprimée sur un seul côté, et mesurant 31 cm. de large sur 33 cm. de haut. Pas de nom d'imprimeur ; mais, sans aucun doute possible, les caractères, — italiques pour le latin, romains pour le français, comme dans le *Tumbeau de Henry II*, — sont ceux de Federic Morel, l'imprimeur attitré du poète angevin depuis son retour d'Italie. C'est d'après cette feuille, sur laquelle il tient tout entier, que j'ai réimprimé le *Tumbeau de Minard*.

Un mystère, qui n'est éclairci qu'en partie, entoure la publication d'une plaquette in-8° de huit feuillets non chiffrés, parue sous le titre suivant :

LA NOVVELLE MANIERE de faire son profit des lettres : traduitte de Latin en François par I. Quintil du Tronssay en Poictou. Ensemble le Poëte courtisan.

A POICTIERS.
1559

Cette plaquette est rarissime [1] : on n'en connaît qu'un exemplaire, à la Bibliothèque Nationale (Rés. Ye. 1710). Avec la satire, demeurée fameuse, du *Poëte courtisan*, elle contient la traduction en vers français d'une épître latine d'Adrien Turnèbe, que peu de temps auparavant la veuve de P. Attaignant avait publiée à Paris, sous le voile de l'anonyme : *De nova captandæ utilitatis e literis ratione epistola, ad Leoquernum. Parisiis, apud viduam P. Attaignant, 1559.*

La question d'authenticité n'a jamais fait le moindre doute. Dès 1560, au lendemain même de la mort du poète, les deux opuscules de 1559 sont entrés, pour n'en plus sortir, dans les œuvres de du Bellay. Mais pourquoi donc ne les avait-il pas avoués de son vivant ?

L'intention hardiment satirique des deux pièces explique assez que leur auteur ait éprouvé quelque embarras à les publier sous son nom. Éclairée par les témoignages de plusieurs contemporains, notamment d'Étienne Pasquier, la critique moderne n'a pas eu de peine à montrer que l'épître de Turnèbe attaquait Pierre de Paschal, l'historiographe du roi, trop bien renté pour ne rien

1. Brunet ne la mentionne pas. Édouard Fournier l'a reproduite dans les *Variétés historiques et littéraires* de la Bibliothèque Elzévirienne, t. X (1863), p. 131-150, en l'accompagnant d'un commentaire qui trahit de singulières ignorances et de regrettables erreurs.

faire, et qu'en la mettant en français, du Bellay servait contre un ami d'hier les rancunes de ses compagnons de la Pléiade et peut-être les siennes propres. Quant au *Poëte courtisan*, s'il ne visait personne en particulier, n'y pouvait-on saisir un vigoureux pamphlet contre les médiocres rimeurs qui, pareils à feu Saint-Gelays, savaient si bien accaparer, au détriment des vrais poëtes, l'attention de la cour et la faveur du prince ?

Si du Bellay n'a pas mis son nom à son œuvre, du moins peut-on le deviner sous le pseudonyme dont il s'est couvert : I. Quintil du Tronssay en Poictou. Comme jadis au frontispice de la *Deffence*, l'initiale I paraît bien désigner le prénom Ioachim; Quintil rappelle moins sans doute le censeur vanté par Horace que le mordant critique qu'avait été naguère Barthélemy Aneau, l'auteur du *Quintil Horatian*; quant au nom du Tronssay, si mystérieux qu'il soit pour nous, il évoque par sa finale le nom patronymique de du Bellay lui-même [1].

Louis Clément, le premier, a bien eu l'intuition que la plaquette parue soi-disant à Poitiers avait vu le jour à Paris. Il a même ajouté [2] qu'elle décelait l'art typographique de Federic Morel. Je l'ai cru d'abord avec lui [3], et M. de Nolhac avec nous deux l'a cru [4]. Mais sur ce point, tous trois nous étions dans l'erreur. Un examen plus attentif du précieux opuscule, — dont la typographie est fort loin d'être belle, — m'a convaincu qu'il

1. Dans une étude sur le *Poëte courtisan* (*Rev. de la Ren.*, t. V, 1904, p. 260-261), Louis Clément nous apporte, à propos de ce nom, une hypothèse très ingénieuse. Il existe en Poitou, non loin du village de Pressigny-le-Petit, un lieu dit *Tronçay*, qui dépendait peut-être du domaine des Chabot, ascendants maternels de notre Joachim, lesquels étaient seigneurs de Pressigny. Or, ce terme de *tronçay* ou *tronssay* (dérivé de *tronc* ou *trons* = grosse souche de bois) désignait d'abord un mauvais terrain, mal défriché, rempli de souches. En se donnant comme un seigneur « du Tronssay en Poictou », l'auteur du *Poëte courtisan* prenait, en somme, un déguisement facétieux analogue à celui qu'avait pris Turnèbe, lorsque, à la fin de son épître à Léoquerne, il se donnait comme le fils d'un paysan, un rustre grossier, « un grognant pourceau de Gâtine », *Grunius Gatianus*.

2. *De Adriani Turnebi, regii professoris, præfationibus et poematis* (1899), p. 57, n. 2.

3. *Joachim du Bellay* (1900), p. 413, n. 3.

4. *Ronsard et l'Humanisme* 1921), p. 325.

est sorti des mêmes presses que l'épître latine d'Adrien Turnèbe, c'est-à-dire *des presses de la veuve Attaignant*. Quiconque voudra bien, à la Bibliothèque Nationale, comparer de très près les deux plaquettes de 1559 ne pourra plus, j'en suis certain, contester cette attribution.

Reste une question délicate, et dont la solution serait bien nécessaire pour l'interprétation du *Poëte courtisan*. Les deux publications de la veuve Attaignant, — la française suivant la latine, — ont bien été lancées en 1559. Mais à quelle date précise? Sous Henri II, ou François II? Ni l'une ni l'autre n'a de privilège, ni l'une ni l'autre d'achevé d'imprimer, et nul des textes ne contient aucune allusion historique qui permette de les dater, même approximativement. Tout ce qu'on peut dire à cette heure, — et Clément déjà l'avait dit [1], — c'est que l'épître de Turnèbe est antérieure au mois d'août 1559, puisque, dans une dédicace au cardinal de Lorraine [2] datée du 1er août (*Calend. Sextil.* M.D.LIX.), Paschal répond à mots couverts, semble-t-il, à ses détracteurs. Il est vrai que cette réponse, tout à fait indirecte, est conçue en termes si vagues que, même en admettant qu'elle vise Turnèbe, on n'en saurait conclure qu'elle vise aussi son traducteur. Dans l'impuissance où je me trouve de dater avec certitude la prétendue « plaquette de Poitiers », j'ai cru devoir la placer la dernière des pièces imprimées du vivant de l'auteur.

*
* *

Quatre morceaux n'ont vu le jour qu'après sa mort. Je les ai groupés sous le nom de *Discours posthumes*.

Le premier est une invective, terriblement déclamatoire, à l'adresse des Farnèse, coupables envers le roi de France d'ingratitude et de trahison. Il est facile d'établir que du Bellay l'a com-

1. *Rev. de la Ren.*, t. V, 1904, p. 262.
2. Il s'agit de l'épître dédicatoire placée en tête du beau volume mentionné ci-dessus, p. XI, n. 5.

posée à Rome, en août-septembre 1556. Mais pourquoi ne l'a-t-il pas publiée dès son retour à Paris? A-t-il pensé que cette œuvre de circonstance, inspirée par l'indignation, n'était plus d'actualité? N'aurait-il pas plutôt jugé médiocre, en la revoyant de sang-froid, cette injurieuse satire? Toujours est-il que *les Furies contre les infracteurs de foy* n'ont paru qu'en 1561, dans une plaquette in-4° qui contenait en 3e édition le *Discours au Roy sur la trefve*, en 5e édition l'*Hymne sur la prinse de Calais*. Le texte en était fort mauvais. Non seulement il présentait, avec deux vers faux (v. 181 et 286), une ponctuation fantaisiste et parfois inintelligible (v. 68, 148, 312); mais encore et surtout, pour un certain nombre de mots, il offrait des leçons vicieuses, preuve que l'éditeur avait mal déchiffré le manuscrit ou la copie qu'il avait sous les yeux : *ennuy* pour *envie* (v. 34), *caché* pour *cache* (v. 67), *fumeux* pour *fameux* (v. 81), *la* pour *ta* (v. 107), *courage* pour *orage* (v. 111), *la* pour *leur* (v. 119), *s'engrave* pour *s'engrava* (v. 133), *renvoyer* pour *revomir* (v. 182), *herault* pour *Hercul* (v. 200), *purger* pour *punir* (v. 216), *entrappe* pout *extirpe* (v. 228), *humains* pour *Germains* (v. 234), *n'aurez* pour *n'ayez* (v. 293), *presseront* pour *pressurant* (v. 300), et, parmi les noms propres, *Calicule* pour *Caligule* (v. 57), *Aganee* pour *Agavé* (v. 296), *Artes* pour *Atree* (v. 296). Bien plus, en un endroit (v. 201-204), quatre vers étaient réduits à deux, au mépris de l'alternance des rimes, et j'ajoute : au mépris du bon sens.

Dans son édition de 1568, Aubert, usant d'une copie moins fautive ou mieux lue, — à laquelle il a peut-être apporté quelques corrections personnelles, — s'est efforcé de procurer un meilleur texte. Il ne faudrait pourtant pas croire que le texte ainsi procuré soit de tout point satisfaisant. S'il amende un des deux vers faux (v. 181), il garde l'autre (v. 286), et même il en ajoute trois nouveaux (v. 9, 68, 211)! Il laisse subsister les erreurs de ponctuation; et pour un vers (v. 237) un peu difficile peut-être, mais qui n'est pas dénué de sens, il donne une correction absurde.

Dès lors, quel texte préférer? — Ni l'un ni l'autre absolument, En principe, fidèle à la méthode qui m'a fait reproduire le pre-

mier texte de chaque œuvre, j'ai suivi l'édition de 1561 (A) partout où cette édition offrait un sens acceptable. En tous les endroits nettement fautifs, j'ai fait état des corrections apportées par Aubert dans son recueil de 1568 (B). Dans six ou sept cas (v. 79, 148, 150, 242, 286, 296, 312), où les deux éditions étaient également mauvaises, soit pour la ponctuation, soit pour le texte même, j'ai fait les corrections qu'indiquait la logique.

Pour une de ces corrections (v. 286), je me suis trouvé d'accord avec un manuscrit de la Bibliothèque Nationale [1] aujourd'hui coté fr. 22558. Ce manuscrit, recueil formé par Gaignières de pièces satiriques de diverses époques, contient aux ff. 32 r°-36 r° une copie intitulée *Les furies de Pierre Loys Farnese*. La copie est fort belle, d'une écriture très lisible ; elle n'est malheureusement pas aussi correcte qu'elle est belle. Elle omet des mots (v. 31 et 199) ; elle en altère d'autres, écrivant *venin* pour *Venus* (v. 32), *scavoir* pour *forger* (v. 56), *posterité* pour *prosperité* (v. 206), *verité* pour *Deité* (v. 222), *dedans* pour *devant* (v. 302) ; surtout, elle offre un texte composite, tantôt suivant A (v. 36, 107, 133, 228, 234, 254, 262), tantôt suivant B (v. 51, 59, 98, 103, 118, 136, 240, 265, 281, 282, 297), mais au hasard et sans principes. Un manuscrit si défectueux, dont l'origine reste obscure, ne donne aucune garantie. Pour l'établissement du texte, il est dépourvu de toute valeur.

Du *Discours au Roy sur la Poësie*, j'ai peu de chose à dire. Nous en possédons un texte excellent dans un livret de 1560. On verra en son lieu (p. 161, n. 1) ce qu'on peut soupçonner des raisons pour lesquelles du Bellay ne publia pas une œuvre qu'il avait écrite à l'adresse d'Henri II, certainement après son retour d'Italie, — l'an 1558, selon toute apparence.

C'est au roi François II, successeur d'Henri II, que sont dédiés deux autres discours, composés par l'auteur dans le dernier tiers

1. *Catalogue des manuscrits français*, anciens petits fonds français, t. I, p. 523-524.

此为试读,需要完整PDF请访问: www.ertongl